

(1)

(N° 77.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1852.

Crédit provisoire de fr. 2,683,847-19 pour le Département des Travaux
Publics ⁽¹⁾.

Rapport fait, au nom de la section centrale⁽²⁾, par M. DE BROUWER DE HOGENDORP.

MESSIEURS,

Nous avons examiné le projet de loi relatif à la demande d'un crédit provisoire de fr. 2,683,847-19, destiné à assurer le service du Département des Travaux Publics, pendant les deux premiers mois de l'exercice 1853.

Cette demande est justifiée par l'impossibilité où se trouve la Chambre de voter le budget des Travaux Publics avant la fin de l'année courante. Quoique la section centrale, chargée de l'examen de ce budget, ait terminé son travail, la Chambre, qui est sur le point de s'ajourner, ne pourra le discuter que dans le courant du mois de janvier prochain.

Le projet n'a donné lieu à aucune observation de la part de la section centrale, qui a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,

DE BROUWER DE HOGENDORP.

Le Président,

VEYDT.

(1) Projet de loi, n° 72.

(2) La section centrale, présidée par M. VEYDT, était composée de MM. DE MAN D'ATTENRODE, AD. ROUSSEL, DE LIÈGE, VERMEIRE, DE BROUWER DE HOGENDORP et ALLARD.
